

RÉUNION DU 7 NOVEMBRE 2008

L ' An deux mille huit, le sept novembre à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HUNAUT Marco, Maire.

Date de convocation : le 29 octobre 2008

Etaient présents : MM. ROSAIRE, BARBOT, FOULONNEAU, Mme DENIS, MM. BONNEROT, PRIEUR, BOURGEAU, MMmes MENAGER, LEBRETON, DESCHAMPS, M. CHASLERIE, MMmes PITON, NOPPE, M. BARON.

Secrétaire : M. FOULONNEAU

DELIBERATIONS

FORMATIONS

SCV BAFA

Monsieur le Maire rappelle que Melle PITON Noémi effectue un service civil volontaire pour la Commune depuis le 1^{er} octobre 2008.

Il expose que la Commune doit proposer au jeune une mission d'intérêt général incluant les trois obligations suivantes :

- accompagner le jeune tout au long de son contrat
- s'assurer de la formation du jeune
- intensifier durant le dernier mois l'accompagnement du jeune dans sa recherche d'un emploi ou d'une formation qualifiante.

Il dépose sur le bureau le devis de la Fédération des Œuvres Laïques concernant une formation générale au BAFA. Il précise qu'une aide forfaitaire est attribuée à la Commune pour la formation.

Le Conseil Municipal, conformément aux obligations inhérentes au SCV et vu le projet professionnel du jeune :

DECIDE de prendre en charge la formation générale au BAFA de Mlle PITON Noémi,
ACCEPTTE le devis de la FOL s'élevant à 499 €.

CAE BAFA

Monsieur le Maire rappelle que M. MORIN Willy est en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi depuis le 1^{er} juin 2007 et que son contrat s'achève le 31 mai 2009.

Il expose qu'avant la fin de son contrat une formation qualifiante pourrait lui être proposée. Il précise que M. MORIN Willy passionné d'animation souhaiterait suivre une formation BAFA.

Il dépose sur le bureau le devis de la Fédération des Œuvres Laïques concernant une formation générale au BAFA.

Le Conseil Municipal, vu le projet professionnel du jeune après son CAE,
DECIDE de prendre en charge la formation générale au BAFA de M. MORIN Willy,
ACCEPTTE le devis de la FOL s'élevant à 499 €.

SCV CODES

Monsieur le Maire dépose sur le bureau le devis du Comité Départemental d'Education pour la Santé de Maine et Loire concernant une formation « Alimentation de l'enfant et restauration scolaire ». Il précise qu'une aide forfaitaire est attribuée à la Commune pour la formation.

Le Conseil Municipal, conformément aux obligations inhérentes au SCV et vu le projet professionnel du jeune.

DECIDE de prendre en charge la participation de 50 € demandé par le CODES 49 pour la formation « Alimentation de l'enfant et restauration scolaire » de Melle PITON Noémi,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-ANJOU

Monsieur le Maire expose au Conseil que l'Etablissement Rives Gabare est fermé depuis le 1^{er} octobre 2008. Le Conseil Communautaire étudie actuellement le mode d'exploitation du fonds de commerce (Bail ou DSP) avant de lancer un appel à candidature. En attendant la reprise de l'activité la Communauté de Communes propose qu'un agent communal assure la surveillance du bâtiment. M. le Maire précise que le temps passé pour la surveillance est évalué à 6 heures par mois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise M. le Maire ou un des Adjointes à signer la convention de mise à disposition de l'agent de maîtrise M. CHEVALIER auprès de la Communauté de Communes du Haut-Anjou, 1 heure 30 par semaine.

EXTENSION BASSE TENSION

SIÉML

Le Conseil Municipal

Vu la délibération d'adhésion au Syndicat d'Energies

Vu le détail estimatif des travaux de desserte basse tension de la Carrière pour un montant de 31 500 € HT

DECIDE de participer financièrement aux travaux cités ci-dessus, par règlement sur présentation des factures acquittées par le SIÉML du montant HT de 750 € maximum

TRAVAUX SIÉML	FINANCEMENT SIÉML	PARTICIPATION DE LA COMMUNE
Basse Tension (Extension)	29 970,44 €	750,00 €
Total Hors Taxes	29 970,44 €	750,00 €

PVR SCCV BATICASTEL

Vu le code l'urbanisme et notamment ses articles L.332-6-1-2° d, L.332-11-1 et L.332-11-2.

Vu la délibération du 7 novembre 2003 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune de Juvardail ;

Considérant que la SCCV BATICASTEL souhaite aménager un bâtiment existant en habitation au lieu-dit « La Carrière »,

Considérant que ce projet justifie l'extension basse tension souterraine issue du P.05 « La Mortière » pour desservir la parcelle de la SCCV Baticastel au lieu-dit « La Carrière »,

Considérant que pour raccorder cette unique construction nouvelle au réseau existant, le SIÉML va facturer une participation de 750 €. La totalité du coût des travaux sera à la charge du propriétaire,

Considérant que sont exclus les terrains déjà desservis par le réseau d'électricité,
Le Conseil DECIDE ,

Article 1^{er} : d'engager auprès du Syndicat Intercommunal d'énergies de Maine et Loire, la réalisation des travaux d'extension basse tension souterraine dont le coût total estimé s'élève à 750 € correspondant au forfait national Ticket Bleu,

Article 2 : fixe à 750 € la part du coût des travaux mis à la charge du propriétaire foncier SCCV BATICASTEL 3b, Chemin de la ronde 49330 CHATEAUNEUF SUR SARTHE ;

Article 3 : Le propriétaire foncier s'acquittera de la somme dont il est redevable après réception des sommes à payer. Il fera parvenir le règlement de la somme, à la Trésorerie de Chateaufneuf-sur-Sarthe.

CONVENTION DE SERVICE ENTRE LA CAF ET LA COMMUNE

Monsieur Le Maire expose au Conseil que le C.C.A.S. instruit les dossiers RMI et que la Commune gère le service Garderie. Afin de faciliter l'accomplissement de ces missions et de développer l'accès à l'information individualisée concernant la population allocataire concernée, la CAF propose à la Commune la capacité de consulter certaines données de la base allocataire par l'intermédiaire du service sécurisé « CAF PRO Internet ». L'Agent habilité se verra attribuer un identifiant et un mot de passe par la CAF et s'engagera à respecter les règles du secret professionnel.

Le Conseil Municipal vu l'intérêt que présente, pour le C.C.A.S. et la Garderie, le service sécurisé « CAF PRO » Internet permettant l'accès aux données de la base allocataire dans le cadre des échanges nécessaires à l'accomplissement de ces missions, autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la CAF de l'Anjou et la Commune.

REVISION DES TARIFS

Le Conseil Municipal DÉCIDE de fixer les tarifs suivants :

à compter du 1^{er} Janvier 2009

CANTINE SCOLAIRE

Repas adulte	4.30 €
Repas enfant	2.60 €

CONCESSION CIMETIERE

Trentenaire	75.00 €
Cinquantenaire	125.00 €

COLUMBARIUM CIRCULAIRE

Trentenaire	880.00 €
Cinquantenaire	935.00 €

ESPACE GILBERT BONTEMPS

Salle bleue cuisine	105.00 €
Salle marron cuisine	150.00 €
Salles marron et bleue Cuisine	180.00 €
Table / Parquet	3.70 €
Banc	1.90 €
Repas Classes	1.00 €

ASSAINISSEMENT

Prime fixe	40.00 €
Le m3	0.75 €

PHOTOCOPIE

Feuille A4		
1 passage noir et blanc		0,20 €
1 passage couleur		0,50 €
Feuille A3		
1 passage A3 noir et blanc		0,40 €
1 passage A3 couleur		1,00 €

à compter du 1^{er} Septembre 2009

GARDERIE

½ heure Q1	0.71 €
½ heure Q2	1.02 €
½ heure Q3	1.18 €
Carte 12 h Q1	15.81 €
Carte 12 h Q2	22.54 €
Carte 12 h Q3	24.99 €

SICTOM LOIR ET SARTHE

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE

M. ROSAIRE Maire Adjoint donne un compte rendu de l'Assemblée Générale du 25 octobre 2008.

Il présente le nouveau système de collecte proposé par Brangeon Environnement avec une benne latéralisée pour les ordures ménagères résiduelles et une benne bicompartimentée pour les emballages ménagers.

Il précise qu'un débat de principe sur les trois hypothèses pour la Redevance Ordures Ménagères 2009 doit avoir lieu dans chaque commune. Il expose la synthèse des différentes hypothèses. La décision officielle aura lieu à l'Assemblée Générale du SICTOM du 20 décembre 2008.

CHARTE ENVIRONNEMENTALE

M. ROSAIRE Maire Adjoint présente au Conseil la Charte Collectivités Éco-responsables.

BROYAGE DES DECHETS VERTS MUNICIPAUX

M. ROSAIRE Maire Adjoint expose les grandes lignes du service proposé et le projet de charte d'utilisation du broyeur. Le broyeur sera mis gratuitement à disposition des services techniques

VISITE USINE DE LASSE

Dix élus sont inscrits à la visite de l'usine de valorisation énergétique de LASSE le samedi 10 janvier 2009 :

Départ de Tiercé à 8 h (Restaurant scolaire rue des Emottais)

Arrivée à LASSE vers 9 h

Départ de LASSE vers 12 h

Retour TIERCE vers 12h30 – 13 h

EXPOSÉS

CONSTRUCTION MULTISERVICES

M. BARBOT Jean-Damien Adjoint, informe le Conseil que les travaux ont commencé depuis le 3 novembre 2008, présente le planning de chantier et la nouvelle implantation du bâtiment.

DEMANDE DE RESERVE DE CHASSE SUR LA SARTHE du Theil à la Cadière

M. le Maire expose au Conseil que pour assurer le bon ordre, la sûreté et sécurité des personnes utilisant le chemin de halage et les pêcheurs, il a sollicité auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs, une réserve de chasse sur la Sarthe du Theil à la Cadière.

DROIT DE CHASSE

M. le Maire propose de confier la chasse dans la peupleraie communale à un groupe de chasseurs de Juvardeil. Le dossier est confié à une Commission de travail composée de **M. le Maire, Mme MENAGER, MM. BARBOT, BOURGEOU, PRIEUR.**

SICALA

M. le Maire présente au Conseil le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Loire et de ses Affluents et expose sa restructuration future.

PROJETS

TRAVAUX RUELLE DU VIEUX FUSIL ET RUE DE L'HORMEAU

M. FOULONNEAU Adjoint informe le Conseil que les travaux de la ruelle seront réalisés par les agents communaux.

La Commission a travaillé sur la 2^{ème} phase des travaux à réaliser rue de l'Hormeau.

SAPINS DE NOEL

Mme DENIS Adjointe, informe le Conseil que la Commission propose d'acheter 35 sapins qui seront répartis sur six sites (la Mairie, le Clos Chanteau, le Port-Joret, Place des Chênes, Place des Amandiers, Carrefour du Cimetière).

VŒUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 16 Janvier à 18 h à l'Espace Gilbert Bontemps

LES RANDONNEURS DU HAUT ANJOU

L'Association souhaite réserver gracieusement l'Espace Gilbert Bontemps pour leur Assemblée Générale du 18 Novembre 2009. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la requête.

LES BOUILLONNANTES

Mme DENIS Maire Adjoint présente au Conseil le programme de ce festival qui aurait lieu pour 2009 du 24 juillet au 2 août. Le Commune doit verser une subvention de 1 500 € et prendre en charge les repas du soir des 15, 20 artistes.

INFORMATIONS

AMENAGEMENTS ENTRE LA ROUTE DE JUVARDEIL ET LE PRESSEIR BLANVILLAIN

M. le Maire informe le Conseil que la voirie entre la route Juvardeil et le presseir Blanvillain sera à revoir si le projet de M. FISCHER abouti.

COMPTE RENDU REUNION M. GIRARD

Mme MENAGER donne un compte rendu de la réunion. M. GIRARD doit faire une proposition de vente.

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL D'ECOLE

Mme DENIS Maire Adjoint, donne un compte rendu de la réunion du 20 octobre dernier

COMPTE RENDU REUNION AVEC LES ASSOCIATIONS

Mme DENIS Maire Adjoint, donne un compte rendu de la réunion du 25 octobre dernier

VISITE PEUPLERAIE LE 8 NOVEMBRE A 11 H

C.C.A.S. REUNION LE 29 NOVEMBRE A 14 H

DEPLIANT SENTIER DES GABAROTS

M. ROSAIRE Maire Adjoint présente au Conseil le dépliant.

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

M. FOULONNEAU Maire Adjoint présente au Conseil le rapport d'analyse des comptages vitesses qui ont été réalisés en 2003, sur la route départementale n°108 aux deux entrées de l'agglomération.

QUESTIONS DIVERSES

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil décide de renoncer à exercer son droit de préemption sur le bien sis 12 rue des Mésanges à Juvardail et cadastré section E n° 959.

EMPLOI TREMPIN

Mme DENIS Maire Adjoint informe le Conseil que l'Association Anjou Sport Nature doit adresser un document de travail concernant le projet d'emploi tremplin « répartition des charges et évolution sur 5 ans ». L'USJ Hand et Tennis seraient intéressés, par contre l'association ANIMAJUV n'a pas encore donné sa réponse.

ECLAIRAGE PUBLIC RUE DES NOIRETTES

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'éclairage « jaune » est dû aux ampoules basse consommation, pour une luminosité équivalente.

TRESORIER INDEMNITE CONSEIL

Le Conseil après avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents reconduit les indemnités de conseil et de budget à Monsieur l'Inspecteur du Trésor de Chateuaneuf s/ Sarthe.

L'IVRE DE LECTURES

L'Assemblée Générale se déroulera le samedi 22 novembre à 11 heures à la bibliothèque.

A.P.E. SUBVENTION CLASSE DE NEIGE

Monsieur le Maire expose au Conseil que l'association demande une subvention exceptionnelle pour la Classe de Neige 2009, Il précise que 19 enfants sont concernés et que le coût total du voyage s'élève à 8 212 €. Il propose d'attribuer une subvention de 65 € par enfant soit 1 235€.

Le Conseil après avoir délibéré et par 11 voix pour, 1 contre et 3 abstentions décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 235 € à l'APE pour la classe de neige 2009.

MAIRIE D'ECUILLE

Invitation soirée « Maîtrise de l'énergie » le 25 novembre à 20 h